

Comment être certain que le Cabinet de Géomètre Axi-Conseils soit intègre quant aux résultats de l'enquête ? A t-il intérêt à ce que le remembrement se fasse ? Etant possiblement rémunéré et non bénévole.

Comment expliquez-vous que le Conseil Départemental ait accepté de participer financièrement à ce projet si il aboutit qui ne sert les intérêts que des plus grosses exploitations agricoles de Cravant (5 ou 6 privées), où sont les intérêts publics ?

Comment expliquer que les communes limitrophes soient impactées que partiellement ? Car on constate que seules les bonnes terres ou celles intéressantes à déplacer pour les mêmes exploitants soient intégrées au projet (voir le découpage).

Le courrier reçu en recommandé avec accusé de réception n'est pas clair et manque d'explications, il faudrait organiser une réunion publique car tout le monde ne maîtrise pas le vocabulaire administratif employé.

Pour quelle raison le délai de réponse est-il aussi court ? Quelle est l'urgence dans la réalisation de ce remembrement qui il faut le rappeler est en préparation et à l'étude depuis 2015 ? (pas de TGV, ni d'autoroute ?). Je vous demande donc un délais supplémentaire afin d'examiner toutes les conséquences qui découlent de ce remembrement

Etes-vous allé dans la commune voir la grandeur des champs actuelle ? Ceux-ci sont déjà importants car des échanges entre exploitants sont usuels.

Ne craignez-vous pas que la Petite Beauce ne devienne comme la Sologne ; d'immenses propriétés privées où il n'est plus possible de promener son chien ou de faire un footing car plus de chemins communaux ?

Si les champs sont regroupés, l'irrigation va s'intensifier : quelle est votre solution pour les générations futures quand dans 50 ou 100 ans l'eau sera de plus en plus rare et recherchée ? Un retour en arrière semble compromis.

Les chemins, haies, bosquets sont les seuls refuges pour que les animaux et insectes puissent se nourrir, butiner des fleurs ou se reproduire. Désirez-vous encore moins de biodiversité dans nos communes ?

Concernant les apiculteurs, aujourd'hui il est déjà impossible de faire vivre une ruche à l'année sur la commune de Cravant sans la nourrir ou la déplacer en fonction des floraisons ; monoculture oblige cela sera encore pire avec des champs plus grands.

Si les exploitations s'amplifient les outils seront plus volumineux et lourds (tracteurs, moissonneuses, remorques) les petites routes de campagnes qui supportent ces véhicules ne seront plus adaptées, il faudra les renforcer aux frais de la commune donc des habitants.

Si les exploitations sont regroupées comment un petit propriétaire non exploitant fera t-il jouer la concurrence lorsqu'il voudra vendre puisque son champs ne sera qu'une bande au milieu d'une seule exploitation ?

Comment un petit exploitant peut-il espérer s'agrandir dans le cadre de ce remembrement qui ne lui permettra pas d'avoir les moyens d'acheter une grosse parcelle ?

N'y a-t-il pas une incitation à vendre les terres par des petits propriétaires n'ayant pas les moyens de régler in fine les sommes qui seront réclamées pour cette opération au détriment de la transmission de leur patrimoine à leurs héritiers ?

La Société de Chasse de Villorceau, s'inquiète de l'avenir de la chasse communale dans les parcelles impactées car elle suppose que les propriétaires exploitants au mieux garderont la chasse pour eux, au pire privilégieront les rendements. Il en sera terminé des petites chasses communales (encore du tissu social supprimé), l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage et la Fédération Départementale des Chasseurs ont-elles été concertées ?

La Société de Chasse de Villorceau est en total désaccord avec ce projet, comment le faire savoir ? Qu'en est-il des autres Sociétés de Chasse, sont-elles informées ?

Pour quelle raison signer un accord pour financer en partie un remboursement sans connaître le prix final ni l'endroit où vont être déplacées les terres ? Qui aujourd'hui fait un chèque en blanc ?

Pourquoi ce projet profitable à quelques-uns ? Au lieu d'encourager une agriculture moins nocive, moins polluante, plus biologique, plus durable qui correspondrait beaucoup plus à l'idée du COP 21 dont on parle tant, et utile à tellement plus de personnes, à la biodiversité et à la planète.

On peut se poser des questions sur le fond et la forme de cette opération :

- A qui est-elle vraiment profitable ? Qui sont les décideurs ? Qui sont les bénéficiaires ? Qui sont les organisateurs ? Les mêmes ?
- Qui paye ? En grande partie l'État ? (déduction d'impôts, participation de Conseil Départemental donc l'ensemble des contribuables et non les principaux bénéficiaires) Est-ce juste ?